

Argumentaire

Modèle de financement : les contributions d'investissement face à la prime de marché flottante

08.12.2021

Le développement des centrales éoliennes et solaires augmente la volatilité des prix de l'électricité en fonction des conditions météorologiques. Sur une année, le nombre d'heures où les prix sont nuls ou négatifs est en hausse dans toute l'Europe. Afin de préserver la sécurité des investissements pour un approvisionnement stable, les prix d'achat des nouvelles centrales sont mis aux enchères avec succès dans les pays voisins. Le prix de livraison est garanti de manière concurrentielle via une « prime de marché flottante ». En Grande-Bretagne, il existe en outre des « contrats de différence » qui absorbent les recettes supplémentaires lorsque les prix de l'électricité sont élevés. Quels sont les avantages ?

Objectif : sécurité d'approvisionnement

Un haut niveau de sécurité d'approvisionnement est l'objectif principal de tout système d'approvisionnement en électricité. En cas de coupure d'électricité, les coûts deviennent prohibitifs.

Le niveau des prix de l'électricité en Suisse « se fixe » à l'étranger : en fonction de l'ensoleillement, du vent et de la saison, les livraisons en provenance des sites les moins chers du marché intérieur de l'électricité prédominent. **Les prix de l'électricité ne suffisent alors plus à couvrir les coûts des nouvelles centrales.**

À l'époque du monopole sur le marché de l'électricité, les centrales étaient financées en répercutant sur la tarification le coût de revient majoré (principe cost-plus). Depuis l'ouverture à la concurrence en 2008, il n'est plus possible de répercuter les coûts comme auparavant.

Le prix des certificats d'émission de CO₂ et la pénurie mondiale de gaz jouent également un rôle important dans la formation des prix. **En l'espace d'un an, les prix de l'électricité ont fortement augmenté en Europe.** Cette situation ne doit pas nécessairement perdurer à l'avenir. Lorsque la totalité de la demande est couverte par des centrales électriques utilisant des énergies renouvelables, les prix de l'électricité tendent à chaque fois à se rapprocher de zéro.

Risque lié aux coûts : diverses solutions

Différentes solutions existent pour financer de nouvelles capacités dans l'espace de marché suisse :

- Enchères avec prime de marché flottante (répandu dans la plupart des pays de l'UE et dans plus de 150 pays/provinces dans le monde)
- Enchères avec contrat de différence (GB, Danemark)
- Contrats d'achat privés (PPA, possible partout)
- Rétribution administrée du courant injecté (petites installations dans les pays de l'UE)
- Contributions d'investissement (Suisse uniquement).

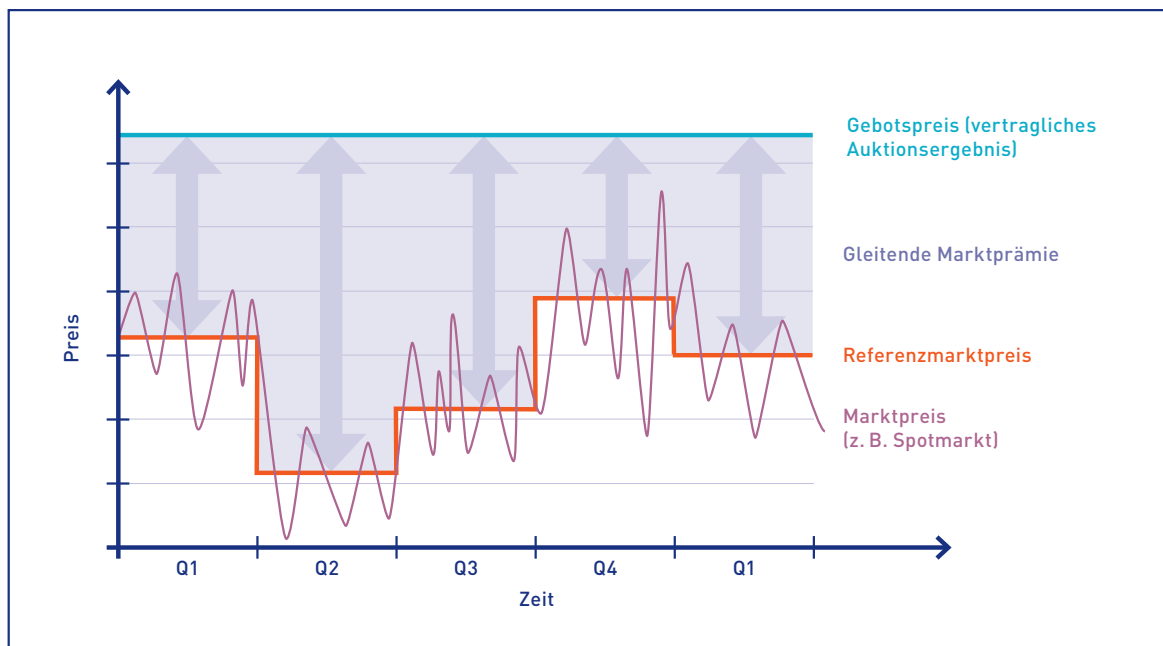
Comment fonctionne la prime de marché flottante ?

La prime de marché flottante, qui fournit une sécurité pour les nouvelles centrales électriques, est fixée en plusieurs étapes :

1. L'autorité compétente lance deux à trois appels d'offres par an pour de nouvelles capacités (GWh de production supplémentaire).
2. Les personnes intéressées soumettent leurs offres de prix (en centimes/kWh ou €/kWh). Un permis de construire est souvent une condition préalable.
3. Les offres les moins chères bénéficient d'un engagement à hauteur du prix de l'offre pour une durée de 15 à 25 ans de production d'électricité.
4. Le complément issu du supplément réseau est uniquement versé si les prix du marché sont insuffisants.
5. Si l'installation n'est pas raccordée au réseau dans le délai convenu, des pénalités peuvent s'appliquer.

Les appels d'offres avec prime de marché flottante sont généralement différenciés en fonction de la technologie ou de la topographie du site : par exemple, éolien onshore/offshore, grandes installations PV en toiture/sur murs antibruit/le long de voies de circulation/dans l'agriculture.

Pendant le semestre d'hiver, la production d'électricité peut être encouragée et décomptée au plus près de la production. L'intégralité de la production d'électricité doit être directement commercialisée. Le site de production doit se trouver dans l'espace de marché suisse afin d'en améliorer la sécurité d'approvisionnement.



La prime de marché couvre la différence entre le prix du marché et le prix de l'offre. Si le prix du marché est supérieur au prix de l'offre, il n'y a aucun versement.

Économies importantes grâce à la prime de marché flottante

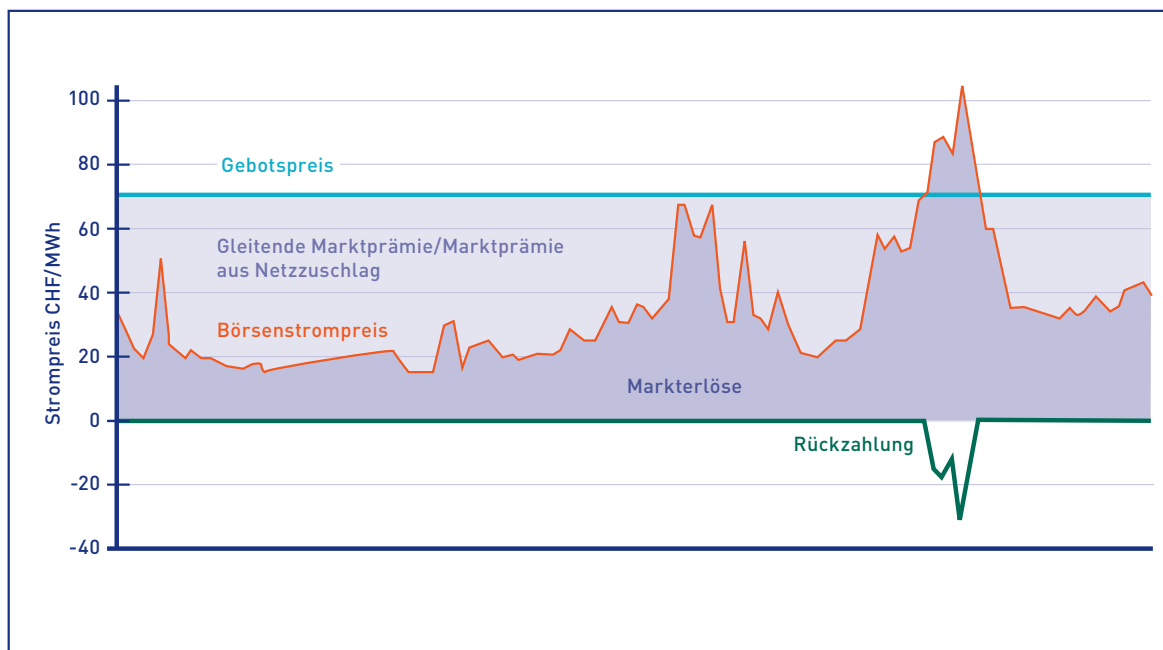
La prime de marché flottante est adaptée aux technologies soumises à la concurrence. C'est le cas des installations photovoltaïques, où il existe des milliers de sites avec des profils journaliers et annuels différents.

Les petites installations < 150 kW ne sont pas concernées par les appels d'offres avec prime de marché (conformément à l'initiative parlementaire Girod). Elles continuent de bénéficier de la rétribution unique.

Concernant les grandes installations photovoltaïques, la prime de marché flottante permet d'économiser de l'argent. En effet, compte tenu des prix élevés actuels sur le marché de l'électricité, de nombreux projets parviennent à couvrir leurs coûts.

La prime de marché flottante est uniquement versée si les prix de l'électricité tombent en dessous du prix de l'offre. En raison des prix élevés du CO₂, jusqu'en 2030 la probabilité que cela se produise est plutôt faible. Après 2030, le Fonds alimenté par le supplément réseau sera en mesure de supporter une baisse des prix pendant plusieurs années, car d'ici là, les coûteux tarifs de rétribution versés aux installations mises en service avant 2018 auront expiré.

Comment fonctionnent les contrats de différence (Contracts for difference) ?



Un prix d'offre déterminé par la concurrence est également garanti avec les contrats de différence. Il se compose des recettes du marché (prix de marché de référence) et de la prime de marché flottante. Si le prix du marché dépasse le prix de l'offre, cela entraîne un reversement dans le Fonds alimenté par le supplément réseau (illustration).

Les contrats de différence sont une variante des enchères avec prime de marché flottante. Ils fonctionnent exactement de la même manière, à la seule différence que les recettes supplémentaires sont absorbées. Chaque fois que les prix de l'électricité augmentent au-dessus du prix de l'offre, la différence par rapport au prix de l'offre doit être reversée au Fonds alimenté par le supplément réseau.

La commercialisation directe s'applique également aux contrats de différence. La production d'électricité est vendue à des tiers, temporairement stockée ou commercialisée dans la propre zone d'approvisionnement.

Différences minimales

Les différences entre les deux modèles d'enchères sont surestimées. La concurrence a pour effet d'escompter les remboursements lorsque les prix de l'électricité sont élevés. Cela signifie que les contrats de différence verront leurs prix d'offre légèrement augmenter.

En présence d'une concurrence saine, les deux systèmes devraient avoir le même coût pour le Fonds alimenté par le supplément réseau.

Grands avantages par rapport aux contributions d'investissement

Grâce à des perspectives de rendement stables, les enchères avec prime de marché flottante réduisent le coût du crédit. Lorsque les prix de l'électricité sont élevés, le fonds alimenté par le supplément réseau est soulagé :

- En Allemagne, les prix des offres d'électricité photovoltaïque et éolienne oscillent entre 4 et 6 €/kWh depuis 2018. La Suisse bénéficiant d'un meilleur ensoleillement que l'Allemagne, on peut s'attendre à une fourchette de prix similaire.
- Compte tenu des prix élevés de l'électricité, actuellement supérieurs à 10 €/kWh, aucun complément issu du supplément réseau n'est dû. Dans de telles conditions de marché, les investissements avec prime de marché flottante peuvent être intégralement financés par le marché.
- Les prix garantis font baisser les primes de risque sur le marché des capitaux et, par conséquent, le coût des intérêts des investissements réalisés.
- Les acteurs se diversifient, car les petits investisseurs, les coopératives solaires ou les communes ont davantage de chances de financer leurs projets à bon prix par le biais des banques ou d'autres bailleurs de fonds. Une diversité accrue des acteurs favorise l'acceptation de la stratégie énergétique.
- Contrairement aux contrats d'approvisionnement privés, dont la durée est limitée à trois ou six ans, la prime de marché flottante se base sur la dépréciation réelle sur une ou deux décennies. Cela permet également de réduire le coût du financement et donc le prix de l'offre dans un contexte de concurrence.
- La baisse des coûts permet de soulager le Fonds alimenté par le supplément réseau. Cela profite à l'ensemble des consommatrices et consommateurs, y compris aux clientes et clients liés.

Contributions d'investissement = système le plus coûteux

Le système en vigueur en Suisse repose sur des contributions d'investissement. Aucun pays d'Europe n'applique encore un tel système. On ne sait pas encore quel sera l'impact des enchères de contributions d'investissement pour les grandes installations photovoltaïques sur la diversité des acteurs.

Le risque que les acteurs les plus puissants en termes de capitaux s'imposent n'est pas à écarter. Les communes, les particuliers ou les coopératives, qui disposent de moins de capital-risque, pourraient être désavantagés dans leurs projets, ce qui réduirait l'acceptation de la stratégie énergétique.

Le problème fondamental des contributions d'investissement reste entier : des prestations sont versées en provenance du Fonds alimenté par le supplément réseau à une période où les prix de l'électricité sont suffisants pour couvrir les coûts.

Personne ne sait comment les prix de l'électricité vont évoluer à long terme. Trop de facteurs politiques entrent en jeu.

Inconvénients des contributions d'investissement

- Des versements inutiles sont effectués à partir du Fonds alimenté par le supplément réseau.
- Il faut s'attendre à des effets d'aubaine : des prestations superflues pourraient être versées.
- Les contributions d'investissement ne permettent pas de décompter l'électricité au plus près de la production en hiver.
- Les investissements des acteurs disposant de moins de capital-risque pourraient être désavantagés.

Requête concernant la révision de la LEnE en cours

Pour un système de choix souple – Introduction d'un modèle de choix

- La meilleure façon de mettre en œuvre la stratégie énergétique est d'ancrer la souplesse dans la législation. Les investisseurs doivent pouvoir utiliser les deux procédés : les contributions d'investissement et la prime de marché flottante.
- Chaque technologie de production d'électricité présente des avantages et des inconvénients. La liberté de choix en matière de réglementation permet d'adopter des solutions sur mesure face à la concurrence européenne. Les technologies les plus efficaces doivent pouvoir s'imposer. Les modalités de la mise aux enchères comprendront une part importante d'électricité hivernale.
- Il apparaîtra peut-être que pour les grandes centrales hydroélectriques, les contributions d'investissement sont plus judicieuses, car il s'agit souvent d'installations « uniques ». Pour les grandes installations photovoltaïques, la prime de marché flottante donne de bons résultats : elle permet transparence, concurrence et souplesse pour diverses implantations et en différents lieux.